



CHASSEURS DE PARIS

n° 11 – été 2007

Lettre d'information aux chasseurs parisiens, adhérents de la FIC Paris – HSV

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

Nouvelle campagne de chasse, nouvelle validation en perspective !

La Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris-HSV à laquelle vous adhérez est tout particulièrement sollicitée pour la validation du permis de chasser national « grand gibier ».
Sur un nombre total de 10 372 permis validés, 85 % (soit 8 775) sont concernés par le grand gibier.
C'est la raison pour laquelle votre Président est très vigilant sur toute majoration du prix de ce permis.

A la veille de la campagne passée, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) avait déjà proposé un dispositif augmentant notablement le coût du permis national ; j'avais réussi à éviter de justesse cette mesure.

Cette année, malgré mon opposition et celle d'un bon tiers des présidents de fédérations départementales de chasseurs, la FNC a décidé de porter le montant du « timbre national grand gibier » de 45 € à 60 €. L'objectif est, en fait, de faire contribuer davantage les titulaires de permis nationaux « grand gibier » au coût des dégâts, principalement provoqués par les sangliers dans les secteurs où l'effectif est mal maîtrisé par les responsables locaux.
Cette augmentation substantielle m'est apparue à la fois injuste et inadaptée.

Ainsi, pour la campagne 2007-2008, votre permis de chasser national « grand gibier », validé auprès de la FIC Paris-HSV, vous coûtera 333 € (sans assurance) et 351 € (avec assurance) compte tenu de l'augmentation, au demeurant modérée, des autres composantes du coût du permis national.

Notre Fédération est plus que jamais attachée à la maîtrise de ses coûts de fonctionnement, comme à la qualité des services qu'elle vous apporte, afin de vous offrir un tarif compétitif.

Le nombre de nos adhérents n'ayant pas connu de diminution notable par rapport à la saison passée, je vous remercie de votre fidélité.

En espérant avoir le plaisir de vous accueillir au Paris Country Show avec vos amis, je vous souhaite une excellente campagne de chasse 2007-2008.

Bien cordialement, en Saint-Hubert.

Georges Dutruc-Rosset
Président de la FIC Paris-HSV

Nouveaux administrateurs

Le conseil d'administration de la FIC Paris-HSV est composé de quatorze administrateurs répartis en deux collèges : sept administrateurs élus par l'assemblée générale et sept administrateurs nommés par le ministre en charge de la chasse (ministre de l'Ecologie et du développement durable).

Cette année, la moitié du conseil devait être renouvelée : soit sept administrateurs.

Ils ont été désignés, comme le prévoient les textes, par tirage au sort lors de l'assemblée générale d'avril 2006 (trois élus et quatre nommés, dont un ne souhaitait pas poursuivre).

L'assemblée générale de mars 2007 a procédé à l'élection des administrateurs du collège des élus.

Trois administrateurs qui présentaient leur candidature pour un nouveau mandat de six ans ont été élus : Georges Dutruc-Rosset, Joël Luyo-Mahous, Jacques Reder.

La désignation des administrateurs dans le collège des nommés, interviendra prochainement.

Le nouveau conseil d'administration choisira les membres du bureau, au cours de sa prochaine réunion prévue pour le 27 juin.

Assemblée générale : bilan et perspectives

L'assemblée générale de notre Fédération s'est tenue le 29 mars, réunissant près de 400 adhérents présents ou représentés, à la mairie du VIIIème arrondissement.

Après avoir fait le point sur la situation de notre Fédération et dressé un bilan de l'année écoulée, le président Georges Dutruc-Rosset et le directeur Didier Gavens ont présenté les orientations et les actions définies et approuvées par le conseil d'administration.

Les objectifs confirmés de notre Fédération portent sur quatre axes de développement :

- renforcer les moyens de validation du permis de chasser (accueil, courrier, internet),
- développer la formation : jeunes, candidats au permis, chasse à l'arc, venaison, piégeage...,
- étendre la communication vers ses adhérents et vers les chasseurs parisiens,
- poursuivre la coopération avec la FICEVY jusqu'à un éventuel rapprochement.

Plusieurs participants à cette réunion sont intervenus, notamment pour souhaiter que soit portée une plus grande attention aux jeunes chasseurs en facilitant leur intégration dans le monde de la chasse, ou que la communication entre adhérents soit améliorée avec l'organisation de rencontres thématiques sur les gibiers, la chasse, les voyages, les arts...

Les différents sujets évoqués au cours de cette assemblée générale seront développés dans les prochains numéros de notre Lettre « Chasseurs de Paris ».

Notre Fédération était au Salon de la Chasse de Rambouillet

Au lendemain de l'assemblée générale, les chasseurs parisiens ont pu retrouver leur Fédération présente au Salon de la Chasse de Rambouillet.

Aux côtés de la FICEVY, la FIC Paris-HSV accueillait les visiteurs pour présenter ses activités et ses projets.

Ainsi associées sur un même stand, les deux fédérations interdépartementales de chasseurs de la région parisienne pouvaient exposer les initiatives et actions communes qu'elles ont engagées au service de leurs adhérents (guichet unique, formations, opérations de communication...).

Sur le vaste stand, les visiteurs ont aussi pu découvrir une exposition de trophées de cerfs, récoltés au cours de la saison écoulée, pour l'essentiel sur les territoires de chasse des Yvelines.

Le prix du permis

Le formulaire de demande de validation du permis de chasser, joint à ce courrier, indique les différents tarifs pour la campagne 2007-2008.

Pour les adhérents de la FIC Paris-HSV qui, à une très forte majorité, sont titulaires d'un permis de chasser national « grand gibier », il est bon de rappeler les différents postes qui composent le montant total à payer :

- la cotisation fédérale (66,50 €). Elle sert au fonctionnement de notre Fédération ; 2,68 € sont reversés à la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) pour couvrir son fonctionnement et participer au fonds de péréquation des Fédérations Départementales de Chasseurs,
- la redevance cynégétique nationale (197,50 €). Elle alimente le budget de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),
- la redevance à l'Etat (9 €). Elle est reversée au bénéfice de l'ONCFS (5 €) et des « guichets uniques » des Fédérations Interdépartementales ou Départementales de Chasseurs (4 €),
- le timbre national grand gibier (60 €). Il participe au financement de la section prévention et indemnisation des dégâts de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC). NB : cette contribution donne le droit de chasser le grand gibier dans n'importe quel département français, à l'exception des départements soumis à la loi locale (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle) pour le sanglier.

Par ailleurs, pour apporter un service complémentaire à ses adhérents, la FIC Paris-HSV propose un contrat d'assurance responsabilité civile chasse (18 €).

Renseignements : tél : 01 55 60 17 79 - mél : guichetunique.iledefrance@chasseurdefrance.com

Paris Country Show : rendez-vous du 1^{er} au 4 juin. On peut y valider son permis de chasser

Le Paris Country Show a lieu du vendredi 1^{er} au lundi 4 juin, à Paris Expo, hall 4 (Porte de Versailles). Bien connu des amateurs, ce Salon de la chasse et de l'art de vivre à la campagne, qui fête cette année son 20^{ème} anniversaire, propose à tous les chasseurs de se replonger dans une ambiance familière, en découvrant avec plaisir et intérêt les stands d'exposants offrant équipements, vêtements, armes, couteaux, territoires, voyages, livres, arts...

Durant ce Salon, la FIC Paris-HSV et la FICEVY disposeront d'un large stand où elles accueilleront les visiteurs et où elles pourront procéder instantanément à la validation des permis de chasser de leurs adhérents respectifs pour la saison 2007-2008. (NB : paiement par chèque ou espèces). Elles donneront aussi à leurs adhérents la possibilité de souscrire directement un contrat d'assurance responsabilité civile chasse au prix de 18 €.

Sur son stand, notre Fédération réunira plusieurs associations de chasse spécialisées : Association des Piégeurs Agréés de Paris et de la Petite Couronne, Club des Jeunes Chasseurs d'Île-de-France, Association des Chasseurs Sauvaginiers d'Île-de-France, Association Nationale des Cors de Chasse à Tir, Club International des Chasseurs de Bécassines, Association Interdépartementale des Chasseurs de Grand Gibier de Paris-HSV, Association Nationale de la Chasse au Féminin, Association des Dianes d'Île-de-France, Association des Chasseurs à l'Arc d'Île-de-France, ainsi que l'association Actéon.

Information : www.countryshow.com

Classés nuisibles

Les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) pour Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne ont tenu une réunion commune sous la présidence du directeur régional et interdépartemental de l'agriculture et de la forêt d'Île de France. Elles ont proposé de classer « nuisibles » dans ces départements : la fouine, le lapin de garenne, le ragondin, le rat musqué, le renard, la corneille noire, le pigeon ramier, ainsi que (sauf pour Paris) le sanglier, l'étourneau sansonnet et la pie bavarde.

Pour l'essentiel, ces mesures sont prises dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique et en prévention des dommages aux activités et aux biens.

Selon certains observateurs, à Paris les effectifs de la pie seraient en baisse au profit de la corneille.

Pour vérifier cette tendance au déséquilibre, une étude sur la pie est menée dans la capitale. Elle porte sur la période 2006-2011 durant laquelle il est envisagé d'exclure la pie de la liste des nuisibles.

Un DVD pour l'examen

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) vient d'éditer un DVD sur le thème « L'examen pratique du permis de chasser et la sécurité à la chasse ».

Destiné aux futurs chasseurs pour préparer l'épreuve pratique de l'examen du permis de chasser, ce support pédagogique de 35 minutes fait la synthèse de toutes les recommandations en matière de sécurité et de maniement des armes. Il s'adresse aussi aux chasseurs confirmés, soucieux de l'application des règles de sécurité et de prudence.

Ce DVD est disponible au siège de notre Fédération (prix : 11 €).

« Nature et vènerie en fête »

Sur l'hippodrome de Fontainebleau, le Rallye Tempête organise les samedi 2 et dimanche 3 juin, un grand rassemblement dédié à la chasse sur le thème « Nature et Vènerie en fête ».

Information : www.rallyetempete.fr

Puis suivront les traditionnels Game Fair à Chambord du 22 au 24 juin, et la Fête de la Chasse à Carrouges du 3 au 5 août.

Chevreuril, en cuisine et en librairie

Administrateur de la FIC Paris-HSV, en charge de la rédaction de cette lettre « Chasseurs de Paris », Jacques Reder vient de publier aux éditions de Montbel « Le chevreuil – cuisine & saveurs ». Dédié exclusivement au chevreuil, ce recueil de recettes de cuisine est complété par des réflexions sur la chasse de ce gibier et par quelques textes anciens sur l'art de la cuisine.

Il s'inscrit dans la sympathique collection Dîners de chasse qui comprend déjà trois ouvrages sur le sanglier, le perdreau et la bécassine, en attendant le canard et quelques autres gibiers !

Cet ouvrage est disponible chez Montbel : 8 rue de Courcelles, Paris, tél : 01 45 63 04 04 (prix : 22 €). En se recommandant de notre Fédération, les amateurs chasseurs, bibliophiles ou gourmets, pourront obtenir un exemplaire dédicacé. Information : www.montbel.com

Question d'un chasseur de Paris

L'appeau est-il autorisé pour chasser le chevreuil à l'approche ?

Publié au Journal Officiel du 10 février 2007, un arrêté du 22 décembre 2006 du ministère de l'Ecologie et du développement durable confirme bien dans son article 1 que l'emploi d'appeaux est autorisé à la chasse à tir du grand gibier soumis à plan de chasse (NB : seuls sont cependant autorisés les appeaux ne faisant pas appel à une assistance électronique).

Les adeptes de la chasse d'été du chevreuil, à l'approche ou à l'affût, peuvent donc en toute légalité utiliser un appeau et évaluer aussi, combien cet art est délicat, et ses résultats ingrats ou incohérents !

Peut-on participer à une levée d'étang avec des cartouches chargées de plombs ?

L'emploi des cartouches chargées de grenaille de plomb est interdit dans toutes les zones humides du territoire français : zone de chasse maritime ; marais ; fleuves, canaux, lacs, étangs, plans d'eau...

Cette interdiction est effective depuis le 1^{er} juin 2006. Elle s'applique au tir de tous les petits gibiers et elle concerne tous les chasseurs sans exclusive (voir la plaquette « Chasses en zone humide » diffusée à l'automne 2006 avec la Lettre « Chasseurs de Paris » n° 8).

Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse

L'ouverture générale de la chasse est prévue pour le dimanche 23 septembre 2007 et la fermeture générale pour le vendredi 29 février 2008.

Pour l'ensemble de la France, les dates d'ouverture et de fermeture, par département et par type de gibier, seront disponibles dans le courant de l'été sur notre site : www.chasseursdeparis.com

Aider les jeunes chasseurs et les nouveaux permis

L'année passée, la FIC Paris-HSV a recensé parmi ses adhérents, 507 « jeunes chasseurs » de moins de 30 ans qui ont bénéficié d'une réduction sur la cotisation fédérale.

Pour la saison à venir, notre Fédération consent à nouveau à ces chasseurs, une réduction sur le tarif de la cotisation fédérale : pour eux, le montant est ramené à 30 € (au lieu de 66,50 €).

Pour les « nouveaux permis de chasser » de plus de 30 ans, la FIC Paris-HSV offre à ses adhérents une cotisation fédérale à tarif réduit durant trois saisons successives : 33,50 € pour la première année, 50,50 € pour la deuxième et 55,50 € pour la troisième.

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne.
58 avenue du Général Leclerc – 92514 Boulogne Billancourt Cedex
tél. : 01 55 60 18 70 - fax : 01 55 60 07 15 - mél. : fdc75@chasseurdefrance.com
Internet : www.chasseursdeparis.com

« Chasseurs de Paris » - Rédaction : Jacques Reder, Georges Dutruc-Rosset, Didier Gavens.
ISSN 1775-8416